

Circulation du virus West Nile en Paca : le point sur la situation

Marseille, le 5 octobre 2018.

L'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur informe qu'à ce jour, et depuis le 7 juillet 2018, 22 personnes atteintes du virus West Nile ont été identifiées en région Paca :

- 19 personnes résident dans les Alpes-Maritimes,
- 1 personne domiciliée hors région Paca mais a séjourné dans les Alpes-Maritimes,
- 1 personne réside dans le Vaucluse,
- 1 personne réside dans les Bouches-du-Rhône.

Parmi ces 22 personnes, quatre ont été atteintes d'une forme neuro-invasive de l'infection et ont nécessité une hospitalisation. Elles sont à ce jour en voie de guérison.

Cette situation témoigne d'une circulation du virus West Nile dans notre région. D'après le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), la circulation du virus West Nile est plus précoce et plus importante en 2018 que les années précédentes en Europe et dans les pays voisins, en particulier en Italie et en Grèce.

La circulation du virus West-Nile est actuellement suivie en France par un triple dispositif de surveillance chez les humains, les chevaux et les oiseaux.

Une surveillance renforcée

Des investigations complémentaires sont actuellement menées par les autorités afin de surveiller la circulation du virus sur le pourtour méditerranéen.

L'Agence régionale de santé appelle à la vigilance des professionnels de santé et des établissements de santé pour signaler tout nouveau cas suspect.

Des mesures de sécurisation des dons de sang et d'organes dans les Alpes-Maritimes, le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône et le Var ont temporairement été mises en œuvre par l'Etablissement français du sang (EFS) et l'Agence de biomédecine (ABM).

Des actions de lutte anti-vectorielles sont conduites de façon systématique par l'EID Méditerranée autour de chacun des cas confirmés afin de garantir la sécurité sanitaire et d'éviter la propagation de la maladie. Elles consistent notamment en des actions de lutte contre les larves et les gîtes larvaires afin d'éviter toute nouvelle éclosion de moustiques encore présents. Le cas échéant, la situation peut nécessiter des traitements sur les moustiques adultes vecteurs de la maladie. L'ensemble de ces actions de lutte anti-vectorielle font l'objet au préalable d'une information des quartiers concernés sur la conduite à tenir pendant les traitements.

Qu'est-ce que la fièvre West Nile ?

La fièvre West Nile, également connue sous le nom de "maladie à virus du Nil Occidental" est une maladie virale, transmise par les moustiques (essentiellement du genre Culex) qui se contaminent exclusivement au contact d'oiseaux infectés. Les hommes et les chevaux sont des « hôtes accidentels », ils ne peuvent pas transmettre à leur tour le virus, à la différence des autres arbovirus (dengue, chikungunya ou zika notamment, dont le vecteur est le moustique tigre).

Le moustique Culex est le moustique commun en France métropolitaine. Il pique essentiellement en soirée et la nuit (et émet un son caractéristique), contrairement au moustique tigre qui pique essentiellement le jour.

Dans la plupart des cas, l'infection humaine à virus West Nile est asymptomatique, c'est-à-dire que le patient ne présente aucun symptôme. Dans certains cas, la maladie se manifeste par un syndrome pseudo grippal (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires) quelques fois accompagné d'une éruption cutanée. Plus rarement, elle peut provoquer des complications neurologiques graves.

Toute personne présentant ces symptômes doit consulter son médecin.

Comment se protéger ?

Chacun est appelé à se protéger contre les piqûres de moustiques, en appliquant les recommandations suivantes :

- lutter contre la prolifération des moustiques autour du domicile en éliminant les eaux stagnantes qui constituent des gîtes larvaires (ex. vider et ranger à l'abri les petits récipients, couvrir les réservoirs d'eau avec un tissu ou une moustiquaire) ;
- porter des vêtements couvrants et amples, notamment en soirée, les moustiques de type Culex ayant principalement une activité nocturne ;
- utiliser des répulsifs, conseillés par votre pharmacien, sur les vêtements et sur les zones de peau découvertes ;
- pour les personnes sensibles (ex. nouveaux nés, femmes enceintes, personnes immunodéprimées), dormir sous une moustiquaire.

Plus d'informations

- Site de l'Agence régionale de santé : <https://www.paca.ars.sante.fr/surveillance-epidemiologique-de-la-fièvre-virus-west-nile>
- Site du ministère des Solidarités et de la Santé : <http://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/article/fievre-du-nil-occidental-ou-infection-par-le-virus-west-nile>
- Site de Santé publique France : <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-transmission-vectorielle/West-Nile-Virus/Donnees-epidemiologiques>
- Site du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) : <https://ecdc.europa.eu/en/west-nile-fever/surveillance-and-disease-data/disease-data-ecdc>

